

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 10 (1925)
Heft: 1

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen).

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Rédaction et Administration (adresses, etc.): **A. MOUNOUD**, pasteur, **PALÉZIEUX**.

Au seuil de l'an nouveau

Le *Messenger*, organe romand de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen, entre aujourd'hui dans sa dixième année; ses Rédacteurs se font un devoir d'exprimer à tous ceux qui s'intéressent à son sort leur très vive et très sincère reconnaissance.

La cause que nous défendons ici a le vent dans ses voiles et tout nous fait prévoir un développement réjouissant dans le nombre des Caisses. De divers côtés, jusqu'à maintenant réfractaires à l'idée de la mutualité du crédit agricole, nous viennent des demandes de renseignements et de documents relatifs à nos institutions Raiffeisen. Des collaborations bénévoles s'offrent à nous qui nous sont d'autant plus précieuses qu'elles sont absolument désintéressées.

Il nous plaît de citer ici encore quelques exemples de faits qui nous font augurer une ère de conquêtes et de progrès. La Chambre vaudoise d'agriculture a inscrit dans son programme d'action, l'appui au mouvement Raiffeisen; son gérant, M. Blanc, n'est pas homme à se contenter de vaines déclamations. Au cours des nombreuses conférences offertes aux communes agricoles et viticoles du Canton il n'a cessé de recommander nos Caisses de crédit dans lesquelles il voit avec raison le moyen pour la campagne, de parer aux difficultés de la situation financière actuelle. Rappelons aussi que le Département de l'Agriculture et du Commerce, dans les cours d'administration agricole qu'il a fait donner cet automne, à Lausanne et à Payerne, a réservé quelques heures au crédit agricole et à nos Caisses Raiffeisen pour lesquelles on voulut bien demander notre collaboration. Nous avons également noté avec reconnaissance quelques articles sérieux et documentés que la presse politique, la *Tribune de Lausanne* en particulier, a bien voulu nous consacrer.

En gagnant en importance, en devenant même, de par leur groupement une puissance financière avec laquelle on devra compter de plus en plus, nos Caisses courent cependant le risque de trouver bien étroites les règles fixées dans leurs statuts et de céder à la tentation de s'en libérer. Oubliera-t-on que c'est à l'obéissance et à la fidélité aux principes fondamentaux posés par Raiffeisen lui-même que nos Caisses doivent leurs succès actuels, la prospérité dont elles jouissent. Ces principes, dans leur lettre et dans leur esprit, doivent être conservés jalousement et nous devons veiller à ce que aucune atteinte ne leur soit portée. Il importe donc de les rappeler sans cesse, non seulement aux personnes qui dirigent nos associations et qui sont responsables de leurs destinées mais à chacun de leurs associés.

Une mutualité de crédit n'est pas une banque, où l'on obtient du crédit à des conditions peut-être plus favorables qu'ailleurs, elle est une manifestation de l'esprit de solidarité. Elle cherche à assurer à ses membres des conditions de vie matérielle plus faciles en allégeant, pour autant qu'elle le peut, le fardeau de dettes et d'intérêts usuraires pour lesquelles tant de nos petits paysans ont autrefois succombé, mais elle vise plus haut, elle veut rapprocher pratiquement le riche du pauvre, combler un peu le fossé qui sépare les classes sociales, être un facteur de paix et de concorde dans les milieux ruraux où elle jette ses racines.

Voilà ce qu'il faut dire et répéter sans cesse, et c'est la tâche de la presse Raiffeiseniste. Du jour où les dirigeants de nos Caisses auront perdu de vue l'une ou l'autre de ces deux faces de l'idéal Raiffeisen, l'heure de la déchéance ne tardera pas de sonner pour elles.

Notre petit journal a donc son rôle à remplir et c'est pourquoi nous réclamons pour lui une petite place sur la table de famille. Heureux serons-nous si nos lecteurs trouvent à sa lecture plaisir et profit. C'est la grâce que nous leur souhaitons pour l'an nouveau.

Le Taux de l'Intérêt

Puisque les conversations journalières expriment le désir de voir baisser le taux de l'intérêt, il n'est pas superflu de faire connaître à nos lecteurs ce qu'il faut en penser.

Cet abaissement du taux de l'intérêt est-il un bien ou un mal pour la prospérité publique d'un pays?

C'est un bien :

1^o Pour ceux qui travaillent : l'argent à bon marché, c'est une incitation donnée à la production; c'est la facilité de vendre moins cher ce que l'on produit, ou d'améliorer ce que l'on fait. Il se crée annuellement en Suisse, bien des milliards d'effets de commerce; 1 pour cent d'économie sur le prix de l'argent emprunté représente des millions d'économie pour les commerçants emprunteurs.

Une différence en plus ou en moins sur le taux de l'escompte est d'une grande importance pour le commerce, qui peut ainsi vendre ou acheter plus cher ou meilleur marché ce qu'il produit ou ce dont il a besoin.

2^o C'est un bien pour la propriété immobilière. Personne ne contestera que la valeur des immeubles n'ait été plus grande avec la rente au pair, rapportant 4 pour cent, que si la rente était à 60 francs et rapportait 5 pour cent.

3^o C'est un bien pour l'Etat, le plus grand emprunteur et consommateur de capitaux qui existe. Il lui faut de l'argent pour subvenir aux dépenses publiques. Quand il emprunte à bon marché, il a moins d'impôts à créer, pour gager ces emprunts, que si l'argent était cher.

Si une baisse considérable du taux de l'intérêt se produisait actuellement, nous verrions les Etats, les villes et même nos communes rurales obérées, s'empresse d'effectuer des conversions d'emprunts qui leur ont coûté, il y a trois ou quatre ans, un taux élevé; elle pourrait leur permettre d'en réaliser de nouvelles pourvu qu'elles soient faites avec prudence, opportunité, et que l'économie en soit employé à amortir ou diminuer plus rapidement la dette. Les capitaux à bon marché sont, sans doute, comme l'a écrit Jean-Baptiste Say — et il avait raison — un encouragement à emprunter plus facilement et en plus forte quantité; mais on peut répondre que comme l'Etat et les communes ont toujours besoin d'argent, il est préférable qu'ils le payent le moins cher possible; c'est autant d'épargné aux contribuables, car rien ne prouve qu'on n'emprunterait pas, même si les capitaux étaient très chers.

4° C'est un bien pour l'ouvrier: les salaires sont d'autant plus élevés que le taux de l'argent emprunté par le patron est plus réduit; mais à une condition cependant, c'est que le coût de la vie ne soit pas pour le travailleur l'équivalent de l'augmentation de son salaire ou même ne dépasse pas le salaire qu'il reçoit. Il lui devient alors impossible de faire quelques économies et d'avoir ce «léger superflu» que les économistes ont toujours souhaité pour lui: Un peu plus que sa subsistance». Tout abaissement du taux de l'intérêt est une diminution de charge que le commerçant, l'industriel peut appliquer, si les affaires sont actives et suffisamment rémunératrices, à mieux payer son personnel où à augmenter le nombre des ouvriers qu'il emploie.

5° C'est un bien pour les entreprises nouvelles: la baisse de l'intérêt rend abordables des entreprises qui ne l'étaient pas avec un taux élevé. Telle amélioration agricole, tel chemin de fer, qui seraient une folie économique avec l'argent à 5 ou 6 pour cent, sont rendus plus faciles et réalisables avec des capitaux empruntés à 3 ou 4 pour cent.

Avec les bons côtés de l'abaissement du taux de l'intérêt, en voici les inconvénients et les maux sérieux:

C'est un mal pour les rentiers et les petits rentiers; c'est un mal pour les institutions de prévoyance et de bienfaisance; c'est un mal pour tout un pays quand il ne peut profiter de ces capitaux à bon marché qui désertent les affaires.

1° C'est un mal pour les petits rentiers et ceux qui vivent sur une œuvre passée. Il y a déjà longtemps que Lafitte a dit cette vérité: «Il faut travailler ou se réduire, et la peine de l'oisif, c'est l'économie».

L'ouvrier, en mettant une même somme de côté, et en supposant qu'il puisse le faire, doit travailler plus longtemps pour constituer, sur ses vieux jours, un revenu égal à celui qu'il pourrait obtenir avec un taux plus considérable.

2° C'est un mal pour les institutions de prévoyance et de bienfaisance. Ces sociétés vivent sur un capital ancien et sur des cotisations annuelles ou quotidiennes. Elles ne peuvent, elles, ni travailler, ni se réduire.

3° C'est enfin un mal à peu près général, quand les impôts s'accroissent, quand les besoins et le coût de la vie augmentent, quand l'Etat adopte ou provoque des mesures pouvant amener cette augmentation d'impôts ou cette cherté de la vie à ce point de vue, le socialisme d'Etat, l'intervention presque permanente des pouvoirs publics dans les contrats de travail, dans les affaires privées, les droits de douane, le système protectionniste, les entraves apportées à la liberté des échanges,

doivent être impitoyablement condamnés. Si la masse du public perçoit moins de revenus et paie plus d'impôts à l'Etat en même temps qu'elle travaille moins, que son esprit d'initiative disparaît, et qu'il lui faut dépenser davantage pour sa subsistance; si les salaires et les frais de production sont plus élevés pendant que les revenus des rentiers diminuent et que les charges augmentent, il y a rupture d'équilibre économique. Cette rupture est un véritable malheur public; il n'y a aucune illusion à se faire, c'est le prodrome des crises et des désastres.

Si l'on n'envisage que le bien supérieur du pays, on peut dire hautement que la baisse du taux de l'intérêt, dont on doit reconnaître les bienfaits, mais dont il faut aussi avouer les côtés factices, marchant de pair avec l'abus des conversions de valeurs diverses, sans avoir comme contre-parties des économies budgétaires, des réductions de dépenses et d'impôts, plus de travail et d'activité commerciale et industrielle, plus de profits pour la masse du pays, cette baisse de l'intérêt est une antinomie et un péril.

V. R.

Communications de l'Union Suisse

Sous-main pour 1925.

L'Union a fait imprimer un élégant sous-main, avec calendrier pour 1925. Un exemplaire sera remis, à titre gracieux, à chaque Caisse affiliée, à l'occasion du retour des comptes annuels.

Attestations de «bien-trouvé» des comptes à l'Union.

Afin d'éviter des réclamations, nous prions instamment les Caisses de nous retourner pour le 1^{er} février, au plus tard, les reconnaissances de comptes, munies des trois signatures réglementaires.

Questionnaire pour l'Exposition d'Agriculture, en 1925.

Ce questionnaire, dont nous parlions dans le numéro de décembre, a été remis aux Caisses. Or, nous avons omis de demander, sous la rubrique: «Taux pour 1924», les taux appliqués aux comptes-courants (créanciers et débiteurs). Nous prions MM. les caissiers de nous donner également ces indications lors du retour du questionnaire.

Remise des comptes annuels à l'Union.

Nous rappelons encore que les comptes et bilan, avec tous les extraits justificatifs, doivent être déposés à l'Union, pour le 31 mars, au plus tard, après avoir été préalablement contrôlés par les deux comités. Conformément aux statuts, l'Assemblée générale pour l'adoption des comptes doit être convoquée avant le 30 avril.

Nous rappelons que lors de la remise des comptes, l'Union ne procède qu'à un examen formel de ceux-ci. N'ayant pas de livres en mains, il est logique qu'elle ne peut vérifier si les chiffres du bilan concordent avec les données des Journaux et Grands-Livres. C'est ici un travail qui incombe aux comités.

Nous prions également MM. les caissiers de bien détailler, sur l'extrait des débiteurs, pour les fonds publics, de quels titres il s'agit. Par exemple, la désignation «Canton Genève» ne saurait suffire; on devra indiquer nettement «Canton Genève, 5%, de 1922».

L'Union se charge de faire relier les comptes et bilan, à des conditions tout à fait avantageuses, et sans courir les risques d'indiscrétion qui peuvent se présenter auprès de particuliers. Cette reliure peut se faire pour une année, pour cinq ou dix ans, suivant l'importance de la Caisse.

Coffrets d'épargne.

Nous référant à l'annonce dans le présent numéro, nous tenons ces petits coffrets d'épargne à la disposition de nos Caisses. Ces coffrets sont un excellent moyen de stimuler la petite épargne en général, soit chez les enfants, soit dans les familles et dans les sociétés. La contre-valeur peut figurer comme inventaire au bilan et être amortie successivement.

Billets de banque falsifiés.

Ensuite d'une communication de la Banque Nationale, nous attirons l'attention du public sur le fait que des billets de banque de fr. 100 et fr. 50, falsifiés, sont encore en circulation.

Ce sont des billets de fr. 100, du type Orell Füssli, avec la tête de Tell et la vue de la Jungfrau. La plupart des billets portent à côté du numéro d'ordre, la désignation de la série 2E; cependant, on en a trouvé également de la série F. Ils sont reconnaissables à une impression moins nette des vignettes et dessins d'encadrement.

Les billets de fr. 50 sont du type Waterlow et Sons, avec le bûcheron de Hodler. Les exemplaires confisqués jusqu'ici portent le numéro 2X 086 341 avec les signatures Hirtler, Bornhauser et R. de Haller. Ils sont facilement reconnaissables à une impression indistincte, et, par un examen attentif, aux divers détails suivants: La bouche de la femme se trouvant dans le médaillon est tordue distinctement à gauche. Le visage du bûcheron est remplacé par un dessin grossier qui en fait une directe caricature. Le nom de la firme: «Waterlow et Sons, London», en bas, à droite, et très indistinct, indéchiffrable même.

En cas de découverte de billets falsifiés, on devra en aviser immédiatement le plus prochain poste de police ou la Banque Nationale Suisse.

Caisse Centrale de l'Union*Bilan au 31 décembre 1924*
(avant la répartition des bénéfices)

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
57,116.11	Caisse	—	—
547,522.45	Banques	684,919.64	—
1,739,552.25	Portefeuille	—	—
8,566,791.17	Comptes-courants	4,495,255.—	—
—	Créanciers	5,360,238.30	—
—	Obligations	1,111,100.—	—
2,386,474.65	Fonds publics	—	—
—	Intérêts des obligations	12,033.95	—
8,144.95	Coupons à l'encaissement	—	—
140,927.—	Cautionnements	140,927.—	—
6,731.47	Dépôt de matériel	—	—
1.—	Mobilier	—	—
—	Capital social	1,105,000.—	—
—	Réserves	125,000.—	—
—	Effets lombards,	420,000.—	—
—	Traites et remises	52,406.22	—
150,000.—	Bâtiment de l'Union	—	—
—	Profits et pertes	96,380.94	—
<u>13,603,261.05</u>		<u>13,603,261.05</u>	

L'Epargne à la portée de tous.

—o—

Encourager l'épargne fait partie du grand programme social que se sont données nos Caisses Raiffeisen.

La guerre, avec ses bouleversements sociaux et économiques a influé fortement sur notre genre de vie. Nous ne sommes plus si sobres qu'autrefois. Nous avons perdu un peu de notre simplicité. A l'époque fiévreuse que nous traversons, la dépense est devenue facile, et les jouissances de tous genres exercent un attrait fascinateur.

Il peut paraître cependant superflu de rappeler les avantages de l'épargne.

N'est-ce pas elle qui, par le sacrifice de certaines satisfactions momentanées, prépare l'avenir et assure la sécurité du lendemain? En demandant le renoncement et la sobriété, ne forme-t-elle pas ces personnalités conscientes de leurs devoirs, énergiques et courageux dont la société actuelle a spécialement besoin?

L'épargne est aussi nécessaire à la communauté comme telle, car elle est une manifestation de solidarité entre les individus puisqu'elle rend à la société les profits dont un chacun lui est redevable.

Les Caisses Raiffeisen offrent à l'épargne de la campagne, un placement avantageux, avec toutes les garanties désirables. Cette épargne restera à la campagne. Elle sera mise à la disposition de ceux qui y ont besoin de crédit. Le plus petit déposant se rendra utile à la communauté.

L'amélioration de la situation matérielle de notre peuple dépend dans une large mesure de son éducation morale. Aujourd'hui, plus que jamais, nous devons chercher à inculquer, spécialement à notre jeunesse, des solides principes d'ordre, d'économie et d'épargne.

Cette formation d'esprit dépend spécialement de la famille et de l'école. Elle est le résultat de l'ambiance, du milieu dans lequel on vit. Que les Caisses Raiffeisen se mettent en corrélation étroite avec la famille et l'école, en offrant aux enfants l'occasion de développer cet esprit. Elles formeront ainsi des individus qui, jeunes déjà, apprendront à apprécier les services de la Caisse locale, dont ils deviendront plus tard des membres vivants.

Pour la plupart des déposants, épargner, c'est surtout placer une partie de son revenu, après avoir prélevé la somme nécessaire pour faire face aux dépenses prévues. Mais les prévisions ainsi faites n'ont jamais été si exactement fixées qu'elles ne puissent encore laisser place à une autre forme d'épargne, presque aussi fructueuse, mais moins usitée. C'est la «petite épargne», celle qui consiste à mettre en réserve de temps à autres, quelques sous, qui sans cette précaution seraient entraînés dans le courant des dépenses quotidiennes.

Cette petite épargne exige une volonté persévérante et souvent la privation de ces menues satisfactions qui auraient été l'occasion de dépenses minimes, il est vrai, mais assez fréquentes et toujours inutiles.

C'est le seul genre d'économie, en somme, que l'on puisse apprendre aux enfants, parce que c'est le seul qui soit à leur portée. Cependant il n'en faut pas conclure non plus qu'il est à leur usage seulement. Les «grandes personnes», les parents pourront aussi trouver profit à le pratiquer, tirant ainsi, par un assez piquant retour des choses, un exemple utile des sages habitudes auxquelles ils auront formé leur petite famille.

Parmi les moyens pratiques mis à la disposition de nos Caisses pour favoriser la petite épargne, nous pouvons citer principalement :

a) La Caisse d'Epargne Scolaire, avec de petits carnets d'épargnes ordinaires, ou cartes d'épargne, munies d'estampilles et tableaux récapitulatifs (système Krebs).

L'Union tient les formulaires utiles à disposition et fournira tous renseignements.

b) Les petits coffrets d'épargne.

Mis en usage dans différents pays, ces petits coffrets ont produit un résultat si heureux, que nos Caisses ne devraient pas hésiter à les adopter pour en assurer les avantages à leurs déposants.

Le coffret d'épargne est une petite boîte en acier, munie au bas d'une fermeture à clef et qui porte, en haut des ouvertures permettant d'y glisser des pièces de monnaie et billets de banque. Ils sont prêtés gratuitement par les Caisses à toutes personnes possédant ou se rendant titulaire d'un livret d'épargne de fr. 5.—, au minimum. Cette somme, ainsi que les intérêts restent naturellement à disposition du déposant, moyennant qu'il rende à la Caisse le coffret intact. Pour tous les coffrets qui sont numérotés, il n'existe qu'une seule clef qui reste en mains du caissier. A la convenance du titulaire, et pendant les heures d'ouverture de la Caisse, les coffrets peuvent être apportés au caissier qui les ouvre et en inscrit immédiatement le contenu sur le livret d'épargne. Si le titulaire vient à quitter le cercle d'activité de la Caisse, il doit rendre le coffret; celui-ci peut être également retiré à celui qui ne le présente pas deux fois par an au moins, pour être vidé.

Le prix de revient élevé des coffrets durant la guerre entrava leur introduction auprès de nos Caisses. Aujourd'hui, le Service des Fournitures de l'Union est en mesure de les céder à des conditions si favorables que chacune de nos organisations devrait en faire usage pour favoriser l'épargne populaire. Sx.

La formation de capitaux nouveaux est une nécessité de la vie économique. Or, seule l'épargne peut les produire en quantité suffisante. C'est une erreur commune que de prétendre que les grandes fortunes en accaparent la plus grande partie. Les batteurs d'estrade de la révolution sociale, pour mieux parvenir à leurs fins subversives raillent sans vergogne les appels à un genre d'existence plus simple. Mais les riches, anciens ou nouveaux, qui étalent aux yeux des passants un luxe criard et éhonté, qui vivent en parasites fainéants, se font leurs complices, inconscients peut-être, mais d'autant plus dangereux. La Société ne sera sauvée que par le travail de tous, c'est-à-dire par la mise en action de tous les capitaux, intellectuels, physiques et matériels dont elle dispose.

Quelques conseils

Dans toutes nos campagnes, les services que peut rendre le crédit agricole sont, aujourd'hui connus et appréciés, et les opérations de nos Caisses rurales se développent dans une proportion considérable, surtout depuis quelques années.

Les agriculteurs ont bien compris que, dans les conditions économiques actuelles, le crédit devait être considéré de plus en plus comme un élément indispensable de la production, un facteur essentiel du progrès. Mais pour remplir tout leur rôle, nos mutualités de crédit doivent travailler à imposer la confiance à leur clientèle, en facilitant l'accès au crédit, suivant les qualités et les aptitudes du campagnard.

Les grands établissements financiers dépendant presque tous d'une centralisation souvent excessive, s'adressent aux entreprises bien établies; mais en raison même de cette centralisation, ils sont plus sensibles aux crises qui troublent le cours des marchés et se voient forcés de resserrer les crédits avec quelque brutalité.

Nos Caisses travaillant dans un rayon très restreint, ne ressentent l'effet de ces crises que faiblement.

Si leur administration a été prudente, si les risques ont été sagement divisés, elles peuvent lutter et résister victorieusement.

Mais sous prétexte de s'adresser aux laborieux et aux humbles et de soutenir les efforts des petits, elles doivent se garder de méthodes hasardeuses. Favoriser les moyens et les petits, mais c'est surtout favoriser ce qui est sain, aider ceux qui sont dignes de crédit Voilà la bonne méthode qui, sans doute, n'exclut pas entièrement le risque, mais laisse à la Caisse, la force d'y faire face.

(A suivre).

Coffret d'Epargne



Ces coffrets sont en acier embouti, sans assemblage; l'extérieur est bruni. Ils sont munis, au bas, d'une serrure de sûreté; ils ont d'un côté un orifice pour recevoir les pièces de monnaie, et de l'autre, une ouverture pour les billets de banque. Une fois les pièces mises dans le coffret, il n'est plus possible de les retirer, même en secouant ou renversant le coffret.

Les dimensions sont les suivantes : longueur 93 mm.; largeur : 50 mm.; hauteur : 60 mm. Poids : 450 grammes.

Ces coffrets peuvent être commandés à des conditions absolument avantageuses, en série de dix pièces au moins. Ils sont livrés avec légendes, selon texte à fournir.

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel.

Service des Fournitures.

P.S. — Prière d'adresser les commandes pour le 15 février si possible.

Ensuite d'un achat en série, à conditions avantageuses, nous pouvons livrer des

COFFRES-FORTS

de construction solide et élégante, offrant toutes garanties contre le feu et l'effraction.

Des offres détaillées, avec croquis, seront envoyées sur demande.